



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 22144

Texte de la question

M. Claude Goasguen interroge M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la présence des livres québécois dans les programmes scolaires français. La France a toujours entretenu des relations privilégiées avec la belle province, que ce soit en termes d'échanges culturels ou diplomatiques. Exception francophone en Amérique du Nord, le Québec entretient avec la France des rapports chargés d'histoire, de conquête et de liens généalogiques. La production littéraire québécoise est aujourd'hui florissante, et de nombreux auteurs viennent régulièrement enrichir les étals de nos librairies. L'engouement de nos compatriotes pour les écrivains québécois ne s'explique pas uniquement par l'attrance réciproque du public français et des artistes québécois de la chanson, qui connaissent depuis quelques années un succès sans égal. La scène littéraire de la belle province est d'une qualité certaine et nous permet d'avoir un aperçu, dans la langue française, des préoccupations et des particularités des populations nord-américaines qui change de la littérature anglophone et américaine. Il s'étonne par conséquent de l'absence des livres québécois dans les programmes scolaires en France. Introduire des auteurs québécois dans les classes de français de nos collèges et de nos lycées serait pour nos élèves une ouverture culturelle indéniable. Il aimerait ainsi connaître son avis sur ce regrettable état de fait et ses intentions pour y remédier.

Texte de la réponse

Les programmes de français de collège et de lycée, à l'exception de ceux de la classe terminale littéraire, n'imposent aucune liste d'oeuvres mais définissent des types de texte à aborder selon leur genre, leur époque, leur registre... L'enseignant choisit en fonction de son projet pédagogique et de ses classes les ouvrages étudiés en classe et ceux dont il conseille la lecture. La littérature québécoise ne saurait donc être un objet d'étude prescrit au plan national. Mais rien n'interdit à un enseignant de français de travailler sur la littérature francophone, bien au contraire. En effet, les documents d'accompagnement des programmes de français à l'usage des enseignants préconisent l'étude de la littérature francophone à tous les niveaux d'enseignement. La littérature québécoise a donc toute sa place dans notre enseignement.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22144

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5533

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7864